



## Numéro FAQ – 22-002

### Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

### Prescription: 22-15 Systèmes de protection contre la foudre

<b>Chiffre, alinéa:</b>	<u><a href="#">Annexe ad chiffre 2, colonnes du tableau « Classe de protection contre la foudre »</a></u>
<b>Thème:</b>	Bâtiments et ouvrages nécessitant une protection contre la foudre (Tableau)
<b>Date de la décision:</b>	29.02.2024

---

#### Question:

Les règles du CES SNR 464022 « Systèmes de protection contre la foudre » font actuellement l'objet d'une révision. Celle-ci donnera lieu à la nouvelle norme SN 414022, qui sera publiée avant la fin de l'année courante. Lors de cette révision, les ambiguïtés du texte actuel ont été prises en compte et des précisions ont été apportées en vue de clarifier le texte.

La différence d'exigences relatives aux classes de protection contre la foudre que l'on constate entre la directive AEAI « Systèmes de protection contre la foudre » (colonne A) et la règle suisse SNR 464022 (colonne B) conduit à de nombreuses ambiguïtés.

La diversité des objectifs de protection poursuivis explique cette divergence d'exigences. Les installations de la colonne A protègent les personnes présentes dans le bâtiment contre les effets des impacts de foudre directs dans le bâtiment. Néanmoins, la colonne A ne permet de protéger ni des installations techniques telles que les appareils de soins vitaux (p. ex. dans les établissements d'hébergement de type [a]) ni les installations de détection d'incendie.

Or, il nous semble que de telles mesures seraient d'intérêt pour les ECA :

- Les établissements d'hébergement de type [a], les bâtiments avec locaux recevant un grand nombre de personnes ou encore les constructions particulièrement hautes sont dotés d'installations techniques qui doivent continuer de fonctionner après un impact de foudre pour que la sécurité des personnes soit garantie (éclairage de sécurité, installations d'évacuation, EFC, etc.). Dans le cas des hôpitaux et des maisons de retraite, s'ajoutent à cela les appareils de soins vitaux.
- La probabilité qu'un incendie se déclare augmente suite à un impact de foudre direct. Il est donc essentiel que l'alarme soit donnée au moyen d'une installation de détection d'incendie intégrée. Par ailleurs, les installations de détection d'incendie sont également assurées par les ECA.



C'est pourquoi la CEPI et le TK81 du CES préconisent la mise en commun des colonnes mentionnées plus haut avec la reprise dans l'annexe des exigences de la colonne B concernant les chiffres a à g.

---

**Réponse du CPPI:**

Compte tenu des travaux actuels de révision des PPI, la DPI AEAI 22-15 ne fera pas l'objet d'une adaptation. Le CPPI estime qu'il est possible de renoncer à faire figurer la colonne A (DPI AEAI) dans la SN 414022.

**Demande à l'AJET de modifier la directive à la prochaine  
révision**

**Sans portée juridique jusqu'à l'approbation par l'AJET**

**FAQ publiée**